

VENTES	Mandat SIMPLE	Mandat EXCLUSIF
Prix de vente	Honoraires TTC	
Jusqu'à 100 000 €	6 000 €	5 000 €
De 100 001 € à 500 000 €	7%	6%
De 500 001 € à 1 000 000 €	6%	5%
Plus de 1 000 001 €	5%	4%

Honoraires de négociation, à la charge du vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir.

Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur).

TVA au taux légal en vigueur (20 %) susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
Logement vide / meublé - selon Article 5 de la Loi du 6 juillet 1989		
Honoraires d'entremise et de négociation en vue de la location (2)	4,80%	
Honoraires d'organisation de la visite, constitution du dossier candidat et rédaction du bail (1)	12 € TTC /m <sup>2</sup> zone très tendue	12 € TTC /m <sup>2</sup> zone très tendue
	10 € TTC /m <sup>2</sup> zone tendue	10 € TTC /m <sup>2</sup> zone tendue
	8 € TTC /m <sup>2</sup> zone non tendue	8 € TTC /m <sup>2</sup> zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (1)	3 € TTC /m <sup>2</sup>	3 € TTC /m <sup>2</sup>
État des lieux habitation de sortie		
appartement 1 pièce	120 € TTC	
appartement 2 pièces	132 € TTC	
appartement 3 pièces	144 € TTC	
appartement 4 pièces	156 € TTC	
appartement 5 pièces et plus	168 € TTC	
Logement vide / meublé - hors Loi du 6 juillet 1989		
Honoraires d'entremise et de négociation, organisation des visites, constitution du dossier candidat et rédaction du bail (2)	8,5 % TTC	8,5% TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée ou sortie		
appartement 1 pièce		120 € TTC
appartement 2 pièces		132 € TTC
appartement 3 pièces		144 € TTC
appartement 4 pièces		156 € TTC
appartement 5 pièces et plus		168 € TTC
Place de parking ou box		
Honoraires d'organisation de la visite, constitution du dossier candidat et rédaction du bail		2 mois TTC

(1) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(2) Montant calculé sur le loyer annuel hors taxes et hors charges

TVA au taux légal en vigueur (20 %) susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

LOCATION BUREAUX / LOCAUX COMMERCIAUX	Honoraires TTC à la charge du Preneur
Honoraires de commercialisation	36%
Honoraires de rédaction d'actes	1 200 €
Honoraires d'état des lieux	240 €

Montants calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges.

TVA au taux légal en vigueur (20 %) susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

HONORAIRES DE GESTION	ASSIETTE	TAUX OU MONTANT TTC
<b>Logements et locaux accessoires</b>		
Honoraires de gestion courante immeuble entier	Sommes encaissées	6%
> Clôture de compte et remise de dossiers	Forfait	360 €
Honoraires de gestion courante lots isolés	Sommes encaissées	8,40%
> Clôture de compte et remise des dossiers	Forfait	144 €
Honoraires occupation personnelle ou non remise en location	Forfait annuel	480 €
<b>Honoraires sur travaux (Suivi de la réalisation des interventions : sinistres, travaux, entretien)</b>		
Suivi jusqu'à 250 € HT		inclus dans la gestion courante
Suivi à partir de 251 € HT et jusqu'à 1 000 € HT	Forfait	50 €
Suivi à partir de 1 001 € HT et jusqu'à 2 500 € HT	Forfait	100 €
Suivi à partir de 2 501 € HT	Montant HT des interventions	7,2%
<b>Honoraires divers</b>		
Garantie des Loyers impayés	Quittancement de l'année en cours (loyer + charges)	2,70%
Représentation en Assemblée Générale	Vacation horaire	100 €
Ouverture d'un dossier contentieux ou sinistre	Vacation horaire	100 €
Réunion d'expertise	Vacation horaire	100 €
Intervention ponctuelle	Vacation horaire	100 €
Aide à la déclaration des revenus fonciers	Forfait par lot	160 €
	Forfait par immeuble	500 €
HONORAIRES DE LOCATION	ASSIETTE	TAUX OU MONTANT TTC
<b>Bail habitation vide ou meublée - selon Article 5 de la loi du 6 juillet Loi 89</b>		
Honoraires d'entremise et de négociation en vue de la location	Loyer annuel HC / HT à la charge du bailleur	4,80%
Honoraires d'organisation de la visite, constitution du dossier candidat et rédaction du bail (1)	Conformément à la loi ALUR Surface habitable à partager par moitié entre le bailleur et le locataire	24 €/m <sup>2</sup> (zone très tendue)
		20 €/m <sup>2</sup> (zone tendue)
		16 €/m <sup>2</sup> (zone non tendue)
État des lieux habitation d'entrée (1)	Conformément à la loi ALUR Surface habitable à partager par moitié entre le bailleur et le locataire	6 €/m <sup>2</sup>
<b>État des lieux habitation de sortie</b>		
appartement 1 pièce	Forfait à charge bailleur	120 € TTC
appartement 2 pièces	Forfait à charge bailleur	132 € TTC
appartement 3 pièces	Forfait à charge bailleur	144 € TTC
appartement 4 pièces	Forfait à charge bailleur	156 € TTC
appartement 5 pièces et plus	Forfait à charge bailleur	168 € TTC
<b>Bail habitation vide ou meublée - hors loi du 6 juillet 89</b>		
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location, organisation de la visite, constitution du dossier et rédaction d'actes	Loyer annuel HC / HT à partager entre bailleur et preneur	17 %
<b>Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée ou sortie</b>		
appartement 1 pièce	Forfait à la charge preneur	120 € TTC
appartement 2 pièces	Forfait à la charge preneur	132 € TTC
appartement 3 pièces	Forfait à la charge preneur	144 € TTC
appartement 4 pièces	Forfait à la charge preneur	156 € TTC
appartement 5 pièces et plus	Forfait à la charge preneur	168 € TTC
<b>Bail parking / box</b>		
Honoraires de location (incluant rédaction d'acte)	Forfait à la charge du preneur	2 mois TTC
<b>Bail commercial ou professionnel</b>		
Honoraires de commercialisation des baux commerciaux	Loyer annuel HC / HT à la charge du preneur	36%
Honoraires de commercialisation des baux dérogatoires	Loyer annuel HC / HT à la charge du preneur	36%
HONORAIRES des PRESTATIONS ANNEXES	ASSIETTE	TAUX OU MONTANT TTC
<b>Honoraires de rédaction d'actes</b>		
Bail code civil initial	Forfait à la charge du preneur	480 €
> Renouvellement - Avenant	Forfait à la charge du preneur	180 €
> État des lieux	Forfait à la charge du preneur	130 €
Bail commercial ou professionnel initial	Forfait à la charge du preneur	1200 €
> Renouvellement - Avenant	Forfait à la charge du preneur	960 €
> Renouvellement avec dé plafonnement du loyer	Différentiel de loyer HT/HC sur la période triennale à la charge du bailleur	12%
> État des lieux	Forfait à la charge du preneur	240 €
Cession de bail et fonds de commerce initial	Forfait à la charge du cédant	960 €

(1) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(2) Montant calculé sur le loyer annuel hors taxes et hors charges

TVA au taux légal en vigueur (20 %) susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.